

actifs **NOUVEAU** Hors-série **ASSURANCE VIE** **JE COMMANDE** 58€ HT

Reste à charge zéro : les entreprises devront réviser leurs régimes collectifs

13/07/2018

La société d'actuaire Galéa et Associés pointe le déficit d'appropriation des mécanismes de prévoyance chez les RH des PME et ETI. Les informations communiquées par l'assureur pourraient être améliorées.



Alors que le gouvernement ambitionne de garantir à tous en 2021 un remboursement total, sans reste à charge, pour l'optique, le dentaire et les prothèses auditives (« reste à charge zéro »), les régimes collectifs proposés par les entreprises ont du pain sur la planche. Galéa & Associés a réalisé un état des lieux qui pointe « *un déficit d'appropriation des mécanismes de la part des RH des PME et ETI en charge de leur suivi, et une communication encore à parfaire du côté des organismes assureurs* ».

Ainsi, si la moitié des contrats de santé et prévoyance collective ont été mis en place il y a moins de 5 ans, la plupart n'ont pas été renégociés au cours des 2 dernières années. « *Dans 40% des cas pour la prévoyance et 50% pour la santé, il n'y a pas eu d'audit ni de mise en concurrence au cours des 5 derniers exercices* ».

Respectivement 44% et 46% des RH des entreprises interrogées ne connaissent pas les niveaux de frais supportés par leurs contrats santé et prévoyance, et parmi celles qui connaissent les niveaux de frais globaux, 90% ne connaissent pas la répartition exacte de ces charges entre les acteurs, souligne Galéa. Enfin, 1 sur 10 confond assureur et courtier ou gestionnaire. Auprès de l'assureur, un tiers seulement des entreprises jugent « *très satisfaisante* » la qualité des informations communiquées annuellement, mais un tiers ne reçoit pas de

